

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS**

SEANCE DU SAMEDI 13 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six et le treize juin à 18h, les membres du Conseil d'Administration du CIAS se sont réunis en session ordinaire en nombre prescrit par la loi à la Maison de la Nature d'Aleria, sur convocation du Président, Anthony Alessandrini, conformément aux articles L.5211-22 et L.2122 alinéa 2 du Code Général des Collectivités territoriales.

Date de convocation : 05 juin 2026	Date d'affichage : 30 juin 2026
------------------------------------	---------------------------------

Membres en exercice : 16	Membres présents : 8
Procurations :	Nombre de votes : 8
Pour : 8	Contre : 0
Abstention : 0	Ne se prononce pas : 0

MEMBRES PRESENTS : ALESSANDRINI Anthony - DURASTANTI Jules-François GIULY Martin - MATEOS-PANTALACCI Marie-Paule - PAOLACCI Jean-Toussaint - PIETRI FILIPPI Ghislaine - POITAU PAOLINI Ivan - TADDEI Laurence

MEMBRES EXCUSES ET REPRESENTES :

MEMBRES ABSENTS :

OBJET : Installation du Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Corinne ANGELI, membre du Conseil d'Administration, a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu :

- Le Code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L.123-4 à L.123-9 et R.123-1 à R.123-29 ;

- Les statuts du Centre Intercommunal d'Action Sociale ;
- La délibération du Conseil communautaire n° 2026-23 du 13/06/26 portant désignation des membres élus au Conseil d'Administration du CIAS ;
- Les arrêtés du Président de la Communauté de Communes de l'Orienté portant nomination des membres nommés au Conseil d'Administration du CIAS ;

Considérant :

- Le renouvellement du Conseil communautaire ;
- La désignation des membres élus et la nomination des membres nommés du Conseil d'Administration du CIAS ;
- La nécessité de procéder à l'installation du Conseil d'Administration du CIAS conformément aux dispositions légales et statutaires ;

Monsieur le Président rappelle que, conformément à l'article L.123-6 du Code de l'action sociale et des familles et à l'article 6 des statuts du CIAS, le Président de la Communauté de Communes de l'Orienté assure de plein droit la présidence du Centre Intercommunal d'Action Sociale.

Où l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION :

PREND ACTE de la composition du Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale pour la durée du mandat communautaire ;

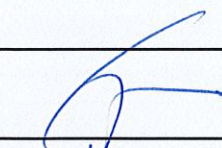
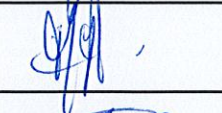
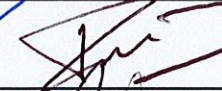
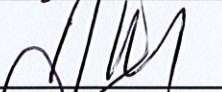
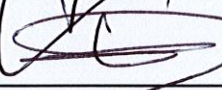
CONSTATE l'installation du Conseil d'Administration composé de :

- Huit (8) membres élus désignés par le Conseil communautaire ;
- Huit (8) membres nommés par le Président de la Communauté de Communes de l'Orienté ;

PREND ACTE que la présidence du Conseil d'Administration est assurée de plein droit par le Président de la Communauté de Communes de l'Orienté ;

DIT qu'il sera procédé, au cours de la présente séance, à l'élection du Vice-Président du Centre Intercommunal d'Action Sociale parmi les membres élus du Conseil d'Administration, conformément à l'article 6 des statuts du CIAS ;

OBJET : Installation du Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale

NOMS & PRENOMS	POUR	CONTRE	ABST	SIGNATURE	POUVOIR A : NOM ET PRENOM	SIGNATURE TITULAIRE POUVOIR
Pièstri	X					
DURASANTI	X					
Maffeo- Pontalacci	X					
Givuly.	X					
Taddei	X					
Paolacci	X					
Giachini	X					
Poitau Paulini	X					
Alessandini Antony	X					
Lucienne Savineaupe	X					

NOMBRE DE VOTANTS :

POUR :

CONTRE :

NULS :

ABS :

Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus,
Le Président du conseil d'administration,